

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2023-097

PUBLIÉ LE 25 MAI 2023

Sommaire

**73_PREF_Präfecture de la Savoie / Direction des sécurités préfecture -
BSRPRR Bureau de la sécurité routière et de la police des réseaux routiers**

73-2023-05-24-00005 - PREF73-I-E23052511100 (1 page)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2023-05-24-00005

PREF73-I-E23052511100



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités**

Bureau de la sécurité routière,
de la police des réseaux routiers
et du droit à conduire

**Arrêté préfectoral n° 23-05-07
portant dérogation de circulation dans le tunnel du Fréjus
pour un véhicule classé catégorie Euro 2**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

- VU** l'arrêté préfectoral fixant le règlement de circulation du tunnel du Fréjus du 2 juillet 2021 et notamment son article 3.1.j ;
- VU** la demande de dérogation du 23 mai 2023 présentée par la société BVM S.R.L dont le siège social est situé à Piangipane 40124 (Ravenne) en vue d'être autorisé à faire circuler dans le tunnel du Fréjus le véhicule mentionné à l'article 1^{er} dont les émissions polluantes sont de catégorie Euro 2 ;
- VU** l'arrêté préfectoral de la préfecture de Turin N° 87927 du 12 mai 2023 ;
- SUR** proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le véhicule de marque IVECO immatriculé ci-après et classé Euro 2 :

- BF191BJ

est autorisé, à titre dérogatoire, à emprunter sous escorte du groupement d'exploitation du Fréjus (GEF) le tunnel routier du Fréjus :

- le 23 mai 2023 – sens Italie-France
- le 30 mai 2023 – sens France-Italie

Article 2

La sous-préfète, directrice de cabinet, le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne et le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet de Turin, au Groupement d'Exploitation du Fréjus, et à la Société.

Chambéry, le 24 mai 2023

**Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,
Signé : Alexandra CHAMOUX**